



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 25/09/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/559

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Ilot Armagnac. Aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/284 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'Ilot Armagnac pour un montant total de 2 363 291,40 € HT.

Par délibération n° D-2013/176 du 25 mars 2013, vous avez autorisé la signature d'un premier avenant de travaux portant sur des modifications techniques concernant la sécurité incendie et l'aménagement intérieur pour un montant de 19 284,91 € HT € TTC, portant le montant global des marchés à 2 382 576,25 € HT.

Des modifications et améliorations techniques amènent à présenter de nouvelles adaptations d'un montant de 8 682,08 € HT portant le montant global des marchés à 2 391 258,33 € HT.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être modifiés en conséquence :

Lot 02 - Serrurerie - Menuiserie Métallique

Marché n° 2012-292 - Entreprise GF3M

- Fourniture et pose de stores occultant dans la salle polyvalente
- Fermeture et mise en sécurité d'une coursive

	Montant en € HT
Montant de base	345 266,26
Montant Avenant n° 1	17 107,02
Montant du présent avenant	3 702,00
Nouveau montant marché	366 075,28

Lot 05 - Peinture

Marché n° 2012-295- Entreprise SOPREA

- Plus values pour faux plafond et peinture cage d'escalier

	Montant en € HT
Montant de base	103 026,46
Montant du présent avenant	3 144,92
Nouveau montant marché	106 171,38

Lot 08 - Electricité

Marché n° 2012-298 - Entreprise CENERGIA

- Fermeture et mise en sécurité d'une coursive

	Montant en € HT
Montant de base	256 663,60
Montant Avenant n° 1	3 021,93
Montant du présent avenant	1 835,16
Nouveau montant marché	261 520,69

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer les avenants précités correspondants aux marchés en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 411 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE